

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'An deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 juin 2020

Date d'affichage : 8 juin 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GUILLEMEAU Aurélien, MARIE Philippe, DENIS Christelle, DEUSS Nicolas, CHAMBRIN Hugues, GALLIOT Marie-Ange, TRAMUNT Yannick, LEMAIN Bastien, MOREIRA Nathalie, GITTON Romain.

Absent excusé ayant donné pouvoir : GUILLEMEAU Aurélien à SAJOT Benoît

Mme DENIS Christelle a été élue secrétaire de séance.

---

M. CHAMBRIN Hugues, secrétaire de séance de la réunion du 5 juin 2020, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

---

vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

|                  | Bases d'imposition<br>prévisionnelles 2020 | taux 2020 | Produit attendu avec<br>taux 2020 |
|------------------|--|-----------|-----------------------------------|
| Foncier bâti     | 354 900                                    | 9.19 %    | 32 615                            |
| Foncier non bâti | 91 700                                     | 19.88 %   | 18 230                            |
| CFE              | 201 500                                    | 16.87 %   | 33 993                            |
| TOTAL            |  |           | 84 838                            |

Après avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, les taux tels que présentés à savoir :

- foncier bâti : 9.19 %
- foncier non bâti : 19.88 %
- CFE : 16.87 %

## commission communale des impôts directs : proposition d'une liste de contribuables

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- . du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- . de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Le conseil municipal doit proposer sur délibération une liste de contribuables en nombre double.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil propose, à l'unanimité, la liste suivante :

| titulaires             | Suppléants            |
|------------------------|-----------------------|
| VILLAUDY Guy           | LARDY Jean-Pierre     |
| BARDELOT Solange       | JUSTE Marie-Christine |
| BRANSARD Jean-Philippe | TRAMUNT Yannick       |
| GALLIENNE Josette      | WOSZCZYNSKI Isabelle  |
| HUET Jean-Philippe     | SAJOT Benoît          |
| LACHASSE Céline        | ROUX Jean             |
| DENIS Guy              | LAMOITTE Evelyne      |
| SAULZET Marcel         | DOUCET Cyril          |
| DAUGY Serge            | CHAINET Gilles        |
| FOUQUET Christian      | JUSTE Bernard         |
| DESMONTS Henri         | NORGIEUX Geneviève    |
| GUILLEMEAU Aurélien    | MOREIRA Martin        |

## loyer commercial multiservice - annulation mois d'avril et de mai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme TYTGAT, gérante du multiservice (bar/restaurant) dont la commune est propriétaire, a dû fermer son établissement sur décision gouvernementale dans le cadre du confinement lié au COVID-19 au 16 mars 2020 à zéro heure.

Compte-tenu de l'évolution sanitaire et dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du déconfinement, les cafés-restaurants n'ont été autorisés à rouvrir qu'à partir du 2 juin.

Aussi, durant cette période et en l'absence d'activités, il a été décidé d'annuler les loyers commerciaux d'avril et de mai soit 1 445.90 € HT (722.95 € HT mensuel).

Après avoir délibéré, le conseil accepte à effet rétroactif cette décision.

## résiliation bail logement communal occupé par Mme SEVRET Laura au 23 place de l'Eglise et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 6 mars 2020 de Mme Laura SEVRET, locataire du logement communal situé dans la cour du multiservice, sollicitant la résiliation de son bail du 15 août 2019.

En raison de la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020, le conseil municipal n'a pas pu se réunir pour délibérer sur cette demande et effectuer la remise en location du logement.

Face à l'urgence d'une demande, le logement a été attribué à une personne en date du 5 mai 2020.

Il convient de délibérer, à effet rétroactif, sur les modalités de location.

Le prix du loyer est fixé à 210 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 10 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Après avoir délibéré, le conseil entérine les conditions et autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

Arrivée de M. GUILLEMEAU Aurélien, Conseiller municipal

### renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT (agent cantine)

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT en tant qu'adjoint technique contractuel d'une durée de 10/35<sup>ème</sup> a pris fin le 31 mai 2020.

Suite à la pandémie et dans le cadre du déconfinement, l'école a rouverte le 2 juin.

Le nombre d'enfants scolarisés pour les 3 classes est de 20.

Seuls, 4 ou 5 enfants déjeunent le midi (repas froid fourni par les parents)

Aussi et après avoir délibéré, le conseil décide de renouveler le contrat à durée déterminée sur la base de l'indice brut 350/indice majoré 327, pour une période d'une année, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat entre la commune et Mme Sandrine TOURNEZIOT.

### aménagement parking et travaux de sécurisation en centre bourg - choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres des 4 entreprises qui ont répondu pour les travaux de sécurisation en centre-bourg et d'aménagement d'un parking :

| <b>entreprise</b>                     | <b>HT<br/>Montant HT des<br/>prestations</b> | <b>TTC<br/>Montant TTC des<br/>prestations</b> |
|---------------------------------------|--|--|
| <b>TPB DU CENTRE</b>                  | <b>140 262.30 €</b>                          | <b>168 314.76 €</b>                            |
| <b>SAS MARCEL TRAVAUX<br/>PUBLICS</b> | <b>127 485.30 €</b>                          | <b>152 982.36 €</b>                            |
| <b>EUROVIA CENTRE<br/>LOIRE</b>       | <b>143 957.70 €</b>                          | <b>172 749.24 €</b>                            |
| <b>COLAS CENTRE OUEST</b>             | <b>106 332.70 €</b>                          | <b>127 599.24 €</b>                            |

Après avoir délibéré, le conseil municipal retient à la majorité (13 pour, 2 contre) l'entreprise COLAS pour un montant HT de 106 332.70 € et autorise M. le maire à signer le marché.

### aménagement de parking et travaux de sécurisation en centre bourg - mission de coordination sécurité et protection de la santé - devis

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking et de sécurisation en centre bourg, il est nécessaire d'assurer une mission de coordination sécurité et protection de la santé.

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises.

La mission s'exerce en phase de conception, d'études et d'élaboration du projet de l'ouvrage ainsi que lors de la phase de réalisation de l'ouvrage.

Un devis a été demandé auprès du cabinet VERLIAT de Mareuil sur Arnon.

Le montant s'élève à 738.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité (12 pour, 3 contre) le devis et autorise M. le Maire à le signer.

### travaux 2020 aménagement forêt communale - devis

M. le Maire donne la parole à M. TRAMUNT qui rappelle que par délibération du 6 décembre 2019, le conseil a retenu la totalité de la programmation de l'ONF préconisée dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale pour 2020.

1 – parcelle 9 (4 ha 81)

. maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm)

. dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien de gainage : feuillus divers

2 - parcelle 10 (5 ha 08)

. dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien de gainage : feuillus divers

. ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm)

M. TRAMUNT s'est chargé de demander des devis auprès d'entrepreneurs forestiers pour les travaux suivants :

. parcelle 9 (4.81 ha) : entreprise HOUSSINE Quentin (03 ST GERAND LE PUY)

dégagement manuel de régénération naturelle de chênes avec maintien de gainage à l'issue du broyage des cloisonnements (mis en œuvre par la mairie) : 3 454.40 € HT

. parcelle 10 (5.08 ha) : entreprise NOURRY Noël (03 BRESNAY)

dégagement manuel de régénération naturelle de chênes avec maintien de gainage à l'issue du broyage des cloisonnements (mis en œuvre par la mairie) : 3 751.80 €

Lors de la séance du 6 décembre 2019, le conseil a décidé de retenir le devis de l'ONF pour les travaux de

. maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm) pour la parcelle 9 : 1 040 € HT

. ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm) pour la parcelle 10 : 1 280 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les devis des entreprises NOURRY et HOUSSINE.

### création emploi pour accroissement temporaire d'activité

Suite à l'annonce du Président de la République, Monsieur le Maire fait part que le retour obligatoire de tous les élèves à l'école primaire pour la période du 22 juin au 3 juillet nécessite le recrutement d'un agent pour accroissement d'activité dans les services périscolaires et scolaires.

Il propose de recruter une personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique pour un total de 76 heures – 1<sup>er</sup> échelon – indice brut 350 majoré 327.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la création d'emploi et autorise M. le Maire à signer le contrat.

### Informations

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- . installation du conseil communautaire en date du 8 juin (élection du Président, Vices Présidents, constitution des commissions, élection des délégués auprès des différents syndicats)
- . reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 12 juin 2020 (mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 septembre 2019)
- . projet éolien sur une commune environnante avec prévision de pose d'un mât

### divers :

- . compte-rendu de la réunion de ce jour avec les agents de l'ONF sur la présentation du plan d'aménagement de la forêt communale et des travaux en cours. Après discussion, il est décidé de laisser les têtes de chênes de la parcelle 10 en l'état.
- . la commission de l'environnement se réunira le mardi 16 juin à 19 heures pour faire un diagnostic de toutes les plantations (plantations salle des fêtes, haie le long de la voie communale séparant les habitations du lotissement de Tranche-Pieds, etc...)
- . M. MARIE signale que certains éléments situés sur l'aire de jeux située entre les lotissements Tranche-Pieds et les Petites Varennes sont dégradés.  
Il se charge de les matérialiser afin de bloquer l'accès.

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 24 juillet 2020 à 19 heures 30.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre après lecture les membres présents.

La secrétaire,

les membres,

le Maire,